



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 10 juin 2025 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>me</sup> la conseillère : Nathalie Thauvette

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Claude-Marc Raymond  
Réal Langlais  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général  
M<sup>e</sup> Luc Drouin, greffier

Est absent :

M<sup>me</sup> la conseillère : Marcelina Jugureanu

### ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1<sup>re</sup> période de questions - Personnes dans la salle
6. 1<sup>re</sup> période de questions - Internautes
7. Adoption des procès-verbaux
  - 7.1 Adoption des procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 13 mai 2025
8. Affaires du conseil
9. Règlements
  - 9.1 Avis de motion, présentation et adoption du projet - Règlement n° 741-2 modifiant le règlement n° 741 décrétant l'imposition de divers tarifs rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2025
  - 9.2 Avis de motion, présentation et adoption du projet - Règlement d'emprunt n° 747 pour la réalisation de travaux de réfection et d'améliorations aux bâtiments municipaux
  - 9.3 Dépôt, présentation et adoption du projet - Règlement n° 912 relatif à la démolition d'immeubles



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

9.4 Adoption - Règlement n° 720-2 modifiant le règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires

9.5 Adoption - Règlement n° 901-42 modifiant le règlement de zonage n° 901

### 10. Communications

10.1 Réalisation d'un sondage auprès des citoyens

10.2 Autorisation de signature - Renouvellement de l'abonnement au portail Rezilio Alertes et Communications, années 2025-2028

### 11. Direction générale

### 12. Développement économique

12.1 Autorisation de paiement à la firme Artelia Canada (FNX) - Mandat de services professionnels dans le quartier industriel

### 13. Environnement

### 14. Greffe et affaires juridiques

14.1 Autorisation de dépenser

14.2 Renouvellement des assurances contre les cyber-risques 2025-2026

14.3 Renouvellement des assurances pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2025-2026

14.4 Dépôt du certificat - Tenue de registre sur le Règlement d'emprunt n° 746 pour l'acquisition de 7 lots excédentaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable

14.5 Réquisition d'un avis d'assujettissement au droit de préemption - Lot 3 131 051 au cadastre du Québec

14.6 Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025

### 15. Informatique

### 16. Loisirs

16.1 Autorisation de dépenser

16.2 Autorisation de signature d'une subvention pour le programme d'accompagnement du camp de jour

16.3 Demande d'appui à une mobilisation provinciale pour le programme d'accompagnement en camp de jour

16.4 Autorisation de procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des structures d'ombrage

### 17. Parc, espaces verts et aménagement public

### 18. Ressources humaines

18.1 Entériner la nomination permanente de la préposée à la trésorerie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 18.2 Autoriser la création et entériner la nomination probatoire d'un gestionnaire de projets à la direction générale
- 18.3 Entériner la nomination probatoire de la coordonnatrice sports et loisirs
- 18.4 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
- 18.5 Autorisation de signature de la lettre d'entente 2025-02 entre la Ville de Delson et le Syndicat canadien de la fonction publique, section local 4821
- 18.6 Autorisation de dépenser
- 18.7 Entériner la suspension d'un employé
19. Sécurité publique
20. Travaux publics
  - 20.1 Autorisation de dépenser
  - 20.2 Attribution de contrat pour le déneigement des rues, années 2025-2026
  - 20.3 Autorisation de la libération de la retenue provisoire à la firme Pavage Axion inc. pour les travaux de pavage et de correction de branchements inversés sur la rue Victorienne
21. Trésorerie
  - 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
  - 21.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
  - 21.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires
22. Aménagement du territoire
  - 22.1 Demande d'approbation relative à un agrandissement commercial - 181-185, chemin Saint-François-Xavier
  - 22.2 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 10 G, boulevard Georges-Gagné Sud
  - 22.3 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 66, route 132, local 190
  - 22.4 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 67 E, boulevard Georges-Gagné Sud
  - 22.5 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 67 H, boulevard Georges-Gagné Sud
  - 22.6 Demande d'approbation relative à un affichage industriel - 201, rue Brossard
  - 22.7 Demande d'approbation relative à un affichage industriel - 211, rue Brossard
  - 22.8 Contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels - Lot 3 129 311 au cadastre du Québec



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

22.9 Contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels  
- lot 6 559 449 du cadastre du Québec

23. Affaires nouvelles
24. Période d'intervention des membres du conseil
25. 2<sup>e</sup> période de questions - Personnes dans la salle
26. 2<sup>e</sup> période de questions - Internautes
27. Date de la prochaine séance ordinaire
28. Levée de la séance

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2025-06-230

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet hier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Résolutions n<sup>o</sup>s 2025-03-109 et 2025-05-195;
- Stella-Jones;
- Projets en cours;
- Achat des terrains du ministère des Transports du Québec.

### 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, des citoyens s'expriment sur les dossiers suivants:

- Stella-Jones;
- Accottements sur le chemin Saint-François-Xavier;
- Vitesse sur la rue Viau;
- Point 14.5 de la séance.

2025-06-231

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 13 mai 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 13 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-232

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 741-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 741 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 741-2 modifiant le règlement n° 741 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2025*. Ce règlement vise à remplacer la tarification applicable à toute demande de démolition d'immeubles sur le territoire municipal.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-233

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 747 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATIONS AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 747 décrétant un emprunt d'une somme de 6 677 727 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et d'améliorations aux bâtiments municipaux*. Ce règlement vise à rénover et ajouter certaines constructions au centre sportif et au chalet du parc Arthur-Trudeau.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Réal Langlais, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-234

### **DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 912 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 912 concernant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT que ce règlement détermine et établi la procédure à suivre pour le traitement de toute demande de démolition d'immeuble sur le territoire municipal par le Comité de démolition, qui est créé aux termes de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt et adopte le projet de *Règlement n° 912 concernant la démolition d'immeubles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

2025-06-235

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 720-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 720 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LA DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025, il y a eu avis de motion, présentation et adoption du projet de *Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le présent règlement vise à remplacer les articles 1.1 et 4.6 suite à la création de nouveaux postes et à modifier les articles 6.16 et 6.17 dudit règlement afin d'actualiser et majorer les modalités liées aux demandes de transferts budgétaires intraservices et interservices.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 720-2 modifiant le *Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-236

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du premier projet de *Règlement n° 901-42 modifiant le règlement de zonage n° 901 relativement à l'agrandissement de la zone P-312 à même les zones H-311 et H-315 en y édictant les usages et normes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une consultation publique sur le projet de règlement et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis l'adoption du second projet déposé et adopté le 13 mai 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 901-42 modifiant le règlement de zonage n° 901 relativement à l'agrandissement de la zone P-312 à même les zones H-311 et H-315 en y édictant les usages et normes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-237

### **RÉALISATION D'UN SONDAGE AUPRÈS DES CITOYENS**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite être davantage et mieux informée de la perception de ses citoyens à l'égard des communications municipales et des services offerts par la Ville;

CONSIDÉRANT que dans un contexte d'évolution des canaux de communication et d'attentes croissantes en matière de transparence et de qualité de vie, il devient essentiel pour la Ville de s'assurer que ses actions répondent réellement et le plus adéquatement possible aux besoins et aux priorités de sa population;

CONSIDÉRANT que la Ville envisage procéder à un sondage qui couvrira les volets suivants : la communication municipale, les services offerts, la sécurité publique ainsi que l'appréciation du travail des élus.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat de sondage auprès des citoyens à la firme Léger d'une somme de 20 408,06 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 18 635 \$ du poste budgétaire n° 02-170-00-402 au poste budgétaire n° 02-170-00-351.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-170-00-35.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-14 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-238

### AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT AU PORTAIL REZILIO ALERTES ET COMMUNICATIONS, ANNÉES 2025-2028

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson utilise les services de la firme Rezilio Technologie pour ses communications d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'entente est échue depuis mai 2025 et qu'il est nécessaire de renouveler ce partenariat pour une nouvelle période de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2028.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de renouvellement au portail Rezilio Alertes et Communications pour les années 2025 à 2028 au montant de 23 178,96 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 400 \$ du poste budgétaire n° 02-170-99-340 au poste budgétaire n° 02-170-00-418.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-170-00-418.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-239

### AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ARTELIA CANADA (FNX) - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE QUARTIER INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a attribué un mandat de services professionnels en ingénierie à la firme FNX-Innov inc.;

CONSIDÉRANT la réception des factures n°s 439652, 434657 et 439654 d'une somme de 44 403,35 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la période du 3 novembre 2024 au 3 mai 2025;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le directeur du développement économique et qu'il est conforme à l'avancement du mandat.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures n°s 439652, 434657 et 439654 d'une somme de 44 403,35 \$, taxes incluses, à la firme Artelia Canada (FNX-Innov. inc.) pour des études préparatoires, plans et devis et surveillance dans le cadre du redéveloppement de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-490-00-722.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-18 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-06-240**

### **AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - JUIN 2025**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-25-06-1 d'une somme de 2 750 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	2 750 \$
<b>Total général</b>	<b>2 750 \$</b>

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires n°s 02-140-00-600 et 02-140-00-493.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-06-241**

### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES CONTRE LES CYBER-RISQUES 2025-2026**

CONSIDÉRANT que la Ville est partie à l'entente de regroupement de municipalités au sein de l'UMQ relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2024-2029, lequel regroupement nous permet d'obtenir de meilleurs prix;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'acquitter le montant de la prime pour le terme 2025-2026 au montant de 7 821,96 \$, frais et taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances contre les cyber-risques pour le terme 2025-2026 d'une somme de 7 821,96 \$, incluant les frais et les taxes, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-190-00-421.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-17 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-242

### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2025-2026**

CONSIDÉRANT que la Ville fait partie du regroupement de l'UMQ pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les assurances pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour le terme 2025-2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la couverture d'assurance pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour le terme 2025-2026 d'une somme de 5 716,32 \$, incluant les frais de l'UMQ et les taxes, et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-190-00-421.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-243

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 746 POUR L'ACQUISITION DE 7 LOTS EXCÉDENTAIRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par le greffier suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 4 juin 2025 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement n° 746 visant à autoriser un emprunt de 14 394 000 \$ destiné à l'acquisition de 7 lots excédentaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-244

### **RÉQUISTION D'UN AVIS D'ASUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION - LOT 3 131 051 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à la séance ordinaire du 9 avril 2024 le Règlement n° 738 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à l'encontre d'un lot situé sur le territoire municipal pour une période de 10 années.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal requière et autorise la notification ainsi que l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à des fins de réserve foncière à l'encontre du lot portant respectivement le numéro 3 131 051 au cadastre du Québec, et ce, pour une période de 10 années.

QUE le conseil municipal mandate M<sup>e</sup> Simon Frenette, avocat, afin de représenter les intérêts de la Ville de Delson dans le cadre du présent dossier.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-06-245**

### **MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rescinder en partie la résolution n° 2024-10-450 pour y retrancher la séance fixée au 9 septembre 2025 et y ajouter la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal rescinde en partie la résolution n° 2024-10-450 pour y retrancher la séance ordinaire fixée au 9 septembre 2025 et y ajouter la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-06-246**

### **AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - JUIN 2025**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-25-06-1 d'une somme de 66 700 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	25 700 \$
Fonds de roulement	25 000 \$
Fonds d'entretien des bâtiments	16 000 \$
<b>Total général</b>	<b>66 700 \$</b>

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même les postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6034.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-14 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

2025-06-247

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que la Ville offre un service d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers dans le cadre du camp de jour municipal;

CONSIDÉRANT qu'une subvention est disponible aux termes du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées 2025-2026 (PAFLPH-1).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire pour la subvention du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées 2025-2026 (PAFLPH-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-248

### DEMANDE D'APPUI À UNE MOBILISATION PROVINCIALE POUR LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a résolument fait le choix de l'inclusion des personnes en situation de handicap au tournant des années 1980, conformément à ses engagements et obligations juridiques internationaux de respecter les droits de la personne, un choix qu'il n'a cessé de réaffirmer depuis;

CONSIDÉRANT que les camps de jour, comme l'ensemble des services publics au Québec, ont des obligations juridiques envers les enfants en situation de handicap;

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne qui interdit la discrimination dans les services offerts au public et que les municipalités qui offrent des services de camp de jour y sont assujetties;

CONSIDÉRANT que l'administration d'un camp de jour doit tenter d'accommoder l'enfant en situation de handicap et ne peut le référer automatiquement à un camp spécialisé;

CONSIDÉRANT qu'un comité interministériel qui vise à assurer un continuum de services adéquats pour les enfants ayant des besoins particuliers durant toute l'année, incluant la période estivale, a été créé;

CONSIDÉRANT que le montant estimé nécessaire identifié par ce comité interministériel est de 20 millions de dollars;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – volet accompagnement (PAFLPH), est financé à la hauteur de 6,1 millions de dollars, ce qui équivaut à 30 % du montant nécessaire pour couvrir les besoins des programmes d'accompagnement;

CONSIDÉRANT que les subventions sont accordées uniquement pour rembourser les salaires des accompagnateurs;

CONSIDÉRANT que les demandes d'accompagnements pour les enfants ayant des besoins particuliers, tant sur le plan physique que psychologique, sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre à tous ces besoins de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT que ces camps de jour sont animés principalement par de jeunes moniteurs et monitrices de 15 à 21 ans;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Loi 90 identifie les enfants de 16 ans et plus comme susceptibles d'être aides-soignants pour dispenser des soins invasifs après une brève formation, comparativement à l'année scolaire où les enfants sont pris en charge par du personnel possédant des formations techniques ou baccalauréats spécialisés;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'agir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

D'APPUYER la demande de la Fédération québécoise des municipalités acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans sa démarche de soutenir les municipalités dans la mise en oeuvre de leur obligation d'accommodement raisonnable et dans l'adaptation des services destinés aux enfants en situation de handicap.

D'APPUYER les recommandations suivantes afin de déployer des pistes de solutions à court terme pour permettre aux camps de jour du Québec de répondre à la demande de façon sécuritaire et en respect des droits des enfants et des jeunes accompagnateurs, soit :

- De bonifier à 20 millions de dollars l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – volet accompagnement (PAFLPH) qui, selon le financement actuel, répond à uniquement 30 % de la demande;
- D'assurer un meilleur encadrement des services sur le terrain par la présence de personnel qualifié en soins de santé.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, à M<sup>me</sup> Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et à M. Éric Beauchemin, directeur général de l'Association des camps du Québec.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-249

## AUTORISATION DE PROCÉDER AU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES STRUCTURES D'OMBRAGE

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite remplacer ou modifier certaines structures dans les parcs au cours de l'année 2025;

CONSIDÉRANT les prix des modules de jeux et des structures d'ombrage, certains éléments pourront être donnés en contrat de gré à gré, mais d'autres sont soumis à un appel d'offres sur invitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des structures d'ombrage pour les parcs municipaux et autorise le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à attribuer un contrat visant l'acquisition et l'installation optionnelle de ces structures au plus bas soumissionnaire conforme, dans le respect de la prévision budgétaire soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

2025-06-250

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DE LA PRÉPOSÉE À LA TRÉSORERIE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2024, le conseil municipal a entériné la nomination probatoire de M<sup>me</sup> Chellyna Parizeau à titre de préposée à la trésorerie;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M<sup>me</sup> Parizeau a été effectuée et complétée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M<sup>me</sup> Chellyna Parizeau au poste de préposée à la trésorerie rétroactivement au 12 mai 2025, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M<sup>me</sup> Chellyna Parizeau pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-130-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-251

### **AUTORISER LA CRÉATION D'UN MANDAT TEMPORAIRE ET ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE D'UN GESTIONNAIRE DE PROJETS À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT que la Ville désire créer un poste temporaire de gestionnaire de projets à la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste temporaire pour une période de deux ans de gestionnaire de projets à la direction générale et entérine l'embauche probatoire de M<sup>me</sup> Michelle Morin à ce poste le 14 juillet 2025, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au *Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson*.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M<sup>me</sup> Michelle Morin.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 80 000 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-416 au poste budgétaire n° 02-135-00-141.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-135-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-21 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense et que les membres du conseil municipal désirent féliciter M<sup>me</sup> Morin pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-06-252

### ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE DE LA COORDONNATRICE SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur aux sports et loisirs est vacant depuis le 9 mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche probatoire de M<sup>me</sup> Josée Généreux au poste de coordonnatrice aux sports et loisirs au Service des loisirs rétroactivement au 2 juin 2025, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M<sup>me</sup> Josée Généreux.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-731-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-13 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense et que les membres du conseil municipal désirent féliciter M<sup>me</sup> Généreux pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### NOTE

La conseillère Nathalie Thauvette déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Elle s'est abstenue au processus d'appel de candidature pour le poste d'étudiant au Service de la trésorerie ainsi qu'aux délibérations qui ont suivi.

2025-06-253

### DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 5.2 et 5.15 du *Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, les embauches de salariés non permanents doivent être mentionnées dans un rapport déposé au cours d'une séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le directeur des ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-254

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2025-02 ENTRE LA VILLE DE DELSON ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCAL 4821

CONSIDÉRANT qu'au terme d'échanges avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821, les parties souhaitent procéder à un règlement de divers griefs;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il est opportun de procéder à une autorisation de signature de la lettre d'entente.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou le directeur des ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 2025-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821, relative au règlement de griefs.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-320-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-20 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-06-255**

### AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - JUIN 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH-25-06-1 d'une somme de 10 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	10 000 \$
<b>Total général</b>	<b>10 000 \$</b>

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même les postes budgétaires n°s 02-180-00-416 et 02-180-00-459.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-03-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-06-256**

### ENTÉRINER LA SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine une journée de suspension sans traitement à l'employé portant le numéro de matricule 343.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-06-257**

### AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - JUIN 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-25-06-1 d'une somme de 51 610 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	51 610 \$
<b>Total général</b>	<b>51 610 \$</b>

QUE le montant requis pour cette dépense provienne des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6002.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-06 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-258

### ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES, ANNÉES 2025-2026

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour un contrat de déneigement pour l'hiver 2025-2026;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'appel d'offres public et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Benny d'Angelo Déneigement et Jardinage inc.	628 798,75 \$
Les Pavages RSM inc.	676 742,77 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Benny D'Angelo Déneigement et Jardinage inc. avec une offre de services d'une somme de 628 798,75 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue contrat à la firme Benny d'Angelo Déneigement et Jardinage inc. pour le déneigement des rues de la Ville de Delson, hiver 2025-2026, d'une somme de 628 798,75 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-330-00-443.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-259

### AUTORISATION DE LA LIBÉRATION DE LA RETENUE PROVISOIRE À LA FIRME PAVAGE AXION INC. POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE CORRECTION DE BRANCHEMENTS INVERSÉS SUR LA RUE VICTORIENNE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2024, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Pavage Axion inc. pour les travaux de pavage et de correction de branchements inversés sur la rue Victorienne;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 8679 R1 d'une somme de 20 915,02 \$, taxes et retenue incluses, pour la libération de retenue provisoire de 5 % pour des travaux réalisés entre le 18 octobre et le 18 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que cette facture a été vérifiée par le Service technique et travaux publics, mais qu'il subsiste des déficiences dénoncées à l'entrepreneur et non encore corrigées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal refuse la libération de la retenue provisoire et le paiement de la facture no 8679 R1 au montant de 20 915,02 \$, taxes et retenue incluses, à la firme Pavage Axion inc. et ce, jusqu'à l'acceptation des travaux de correction liés aux déficiences dénoncées à l'entrepreneur ou jusqu'à autorisation expresse du conseil municipal.

QUE le montant requis pour cette dépense sera prélevé à même le poste budgétaire n° 55-136-00-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-260

### RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 MARS AU 15 AVRIL 2025

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 491 606,30 \$, des chèques annulés d'une somme de 9 140,83 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 640 802,08 \$ et des paiements par débit direct d'une somme de 97,72 \$, totalisant une somme de 1 123 365,27 \$ pour la période du 16 mars au 15 avril 2025, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par le trésorier en date du 27 mai 2025.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 54-112-11-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-06-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-261

### DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 AVRIL AU 15 MAI 2025

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 avril au 15 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-06-262

### DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 16 AVRIL AU 15 MAI 2025

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 16 avril au 15 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-263

### DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AGRANDISSEMENT COMMERCIAL - 181-185, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'agrandissement commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-402, visant l'immeuble situé au 181-185, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'agrandissement du bâtiment, la réfection complète des façades ainsi que le réaménagement partiel du terrain;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-05-039 adoptée le 20 mai 2025, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'agrandissement commercial pour l'immeuble situé au 181-185, chemin Saint-François-Xavier telle que présentée et conditionnellement à ce qu'une demande de permis de lotissement soit déposée afin de procéder au regroupement des lots 3 129 437 et 3 129 438 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-264

### DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 10 G, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-215, pour le local commercial G situé au 10, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale posée à plat sur la façade principale du bâtiment, à l'ajout de panneaux sur l'enseigne détachée existante ainsi qu'à l'installation d'une enseigne sur vitrage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-05-032 adoptée le 20 mai 2025, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage commercial pour le local commercial G situé au 10, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager de qualité soit réalisé à la base de l'enseigne détachée existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-06-265

### DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 66, ROUTE 132, LOCAL 190

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-125, pour le local commercial 190 situé au 66, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout de deux nouvelles enseignes identiques posées à plat sur les façades avant et latérale droite du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-05-033 adoptée le 20 mai 2025, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage commercial pour le local commercial 190 situé au 66, route 132 telle que présentée conditionnellement à ce que la portion des façades (revêtement métallique) sur lesquelles les enseignes seront apposées soient remises en bon état préalablement à l'installation de celles-ci, de manière à assurer une intégration harmonieuse de l'affichage à l'architecture du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-266

### DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 67 E, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-202, pour le local commercial E situé au 67, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une nouvelle enseigne apposée à plat sur la façade avant du bâtiment et à l'ajout de panneaux sur l'enseigne détachée existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-05-035 adoptée le 20 mai 2025, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage commercial pour le local commercial E situé au 67, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée et aux conditions suivantes :

- Un caisson ou une autre structure devra être ajouté autour de sa structure afin de permettre l'intégration d'un aménagement paysager de qualité à son pourtour;
- Un dépôt de garantie de 1 000 \$ sera exigé du propriétaire de l'immeuble visé par la demande à titre de condition préalable à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-06-267

### DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 67 H, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-202, pour le local commercial H situé au 67, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une nouvelle enseigne apposée à plat sur la façade avant du bâtiment et à l'ajout de panneaux sur l'enseigne détachée existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-05-038 adoptée le 20 mai 2025, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage commercial pour le local commercial H situé au 67, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée et aux conditions suivantes :

- Un caisson ou une autre structure devra être ajouté autour de sa structure afin de permettre l'intégration d'un aménagement paysager de qualité à son pourtour;
- Un dépôt de garantie de 1 000 \$ sera exigé du propriétaire de l'immeuble visé par la demande à titre de condition préalable à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-268

### DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE INDUSTRIEL - 201, RUE BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage industriel, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone I-406, pour le bâtiment industriel situé au 201, rue Brossard;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une nouvelle enseigne posée à plat sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-05-036 adoptée le 20 mai 2025, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage industriel pour le bâtiment industriel situé au 201, rue Brossard telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### NOTE

Le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote et il s'est retiré (était absent) lors du comité de travail lorsque le sujet fut abordé.

2025-06-269

### DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE INDUSTRIEL - 211, RUE BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage industriel, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone I-406, pour le bâtiment industriel situé au 211, rue Brossard;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une nouvelle enseigne posée à plat sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-05-034 adoptée le 20 mai 2025, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage industriel pour le bâtiment industriel situé au 211, rue Brossard telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### NOTE

Le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote et il s'est retiré (était absent) lors du comité de travail lorsque le sujet fut abordé.

2025-06-270

### CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAIN DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - LOT 3 129 311 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la demande de lotissement présentée vise la subdivision de lot existant numéro 3 129 311 au cadastre du Québec en deux lots distincts, soit les lots projetés 6 661 455 et 6 661 456, correspondant respectivement aux futures adresses civiques 1 et 3, rue Lefebvre;

CONSIDÉRANT que l'émission du permis de lotissement nécessite la cession de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts, selon la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT l'article 23 du règlement de lotissement numéro 902 qui stipule que dans le cas d'un projet d'opération cadastrale qui vise un lot situé en territoire rénové et qui entraîne un nombre supplémentaire de lots par rapport au nombre de lots existants avant la rénovation cadastrale, la superficie de terrain à céder ou la somme d'argent à verser doit correspondre à 10 % de la superficie ou de la valeur d'une partie du territoire visé par le projet d'opération cadastrale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal accepte une contribution de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts sous forme d'un versement monétaire de 44 500 \$, correspondant à 10 % de la valeur marchande du terrain composé du lot 3 129 311 au cadastre du Québec suivant la valeur a été établie par la firme d'évaluateurs agréés IMMOVEX, dans son rapport d'évaluation daté du 26 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-271

### CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAIN DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - LOT 6 559 449 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la demande de lotissement présentée vise la subdivision du lot existant numéro 6 559 449 au cadastre du Québec en deux lots distincts, soit les lots projetés 6 669 522 et 6 689 523, correspondants aux futures adresses civiques, 7 et 9, rue Lefebvre;

CONSIDÉRANT que l'émission du permis de lotissement nécessite la cession de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts, selon la réglementation applicable;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT l'article 23 du *Règlement de lotissement n° 902* que dans le cas d'un projet d'opération cadastrale qui vise un lot en territoire rénové et qui entraîne un nombre supplémentaire de lots par rapport au nombre de lots existants avant la rénovation cadastrale, la superficie de terrain à céder ou la somme d'argent à verser doit correspondre à 10 % de la superficie ou de la valeur d'une partie du territoire visé par le projet d'opération cadastrale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte une contribution de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts sous forme d'un versement monétaire de 106 000 \$, correspondant à 10 % de la valeur marchande du terrain composé du lot 6 559 449 au cadastre du Québec suivant la valeur établie par la firme d'évaluateurs agréés IMMOVEX, dans son rapport d'évaluation daté du 26 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Règlement n° 747;
- Circulation rue Viau;
- Point 10.1 de la séance;
- Loi 104.

### 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2025-06-272

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Christian Ouellette, maire

---

Luc Drouin, greffier